

IVRY PARIS XIII

COMITÉ DE SUIVI

2 DÉCEMBRE 2015



Installation du comité de suivi

Composition du Comité de suivi

Collège ELUS	Collège NON ELUS
Mairie d'Ivry-sur-Seine	Groupe des Sentinelles d'Ivry
Mairie de Paris	Collectif 3R
Mairie du 13 ^{ème} ardt de Paris	Conseil de quartier Patay-Masséna
Mairie de Vitry-sur-Seine	Préfecture du Val-de-Marne
Mairie du Kremlin-Bicêtre	DRIEE
Mairie de Charenton-le-Pont	SEMAPA
Mairie de Villejuif	HAROPA-PORTS DE PARIS
Mairie d'Alfortville	Groupement IP13
Conseil régional d'Île-de-France	Syndicat SPPTÉ-RP
Conseil départemental du Val-de-Marne	Collège « salariés » IP13

Rôle et missions du Comité de suivi

- ➔ Partager l'état d'avancement du projet
- ➔ Suivre les études en cours et à venir
- ➔ Partager les évolutions possibles
- ➔ Poursuivre le dialogue pour tendre vers un projet partagé

Rappel des étapes précédentes du projet

Rappel des étapes précédentes du projet

2003-2006 : concertation locale sur le projet en partenariat avec la ville d'Ivry-sur-Seine

2006-2008 : études de faisabilité du projet de transformation du centre Ivry-Paris 13 en un Centre de Valorisation Organique et Energétique

2009 : débat organisé par la CNDP

mai 2010 : suite au débat public, décision du Sycotom de poursuivre le projet et de conduire une concertation en 3 temps

Rappel des étapes précédentes du projet

juillet à décembre 2010 : 1^{er} temps de concertation post-débat, sous l'égide d'un garant : dimensionnement, réversibilité, impacts et surveillance du centre

Premier semestre 2011 : 2nd temps de concertation post-débat : charte de qualité environnementale et programme détaillé de l'opération

juin 2011 : approbation par le Comité syndical du programme de l'opération et de la procédure de dialogue compétitif

17 octobre 2014 : attribution du marché au groupement IP13

2 février 2015 : signature du marché

➔ **2 décembre 2015** : 3^{ème} temps de concertation post-débat. Installation du Comité de suivi

Le projet issu du dialogue compétitif

Rappel des objectifs du projet (1/2)

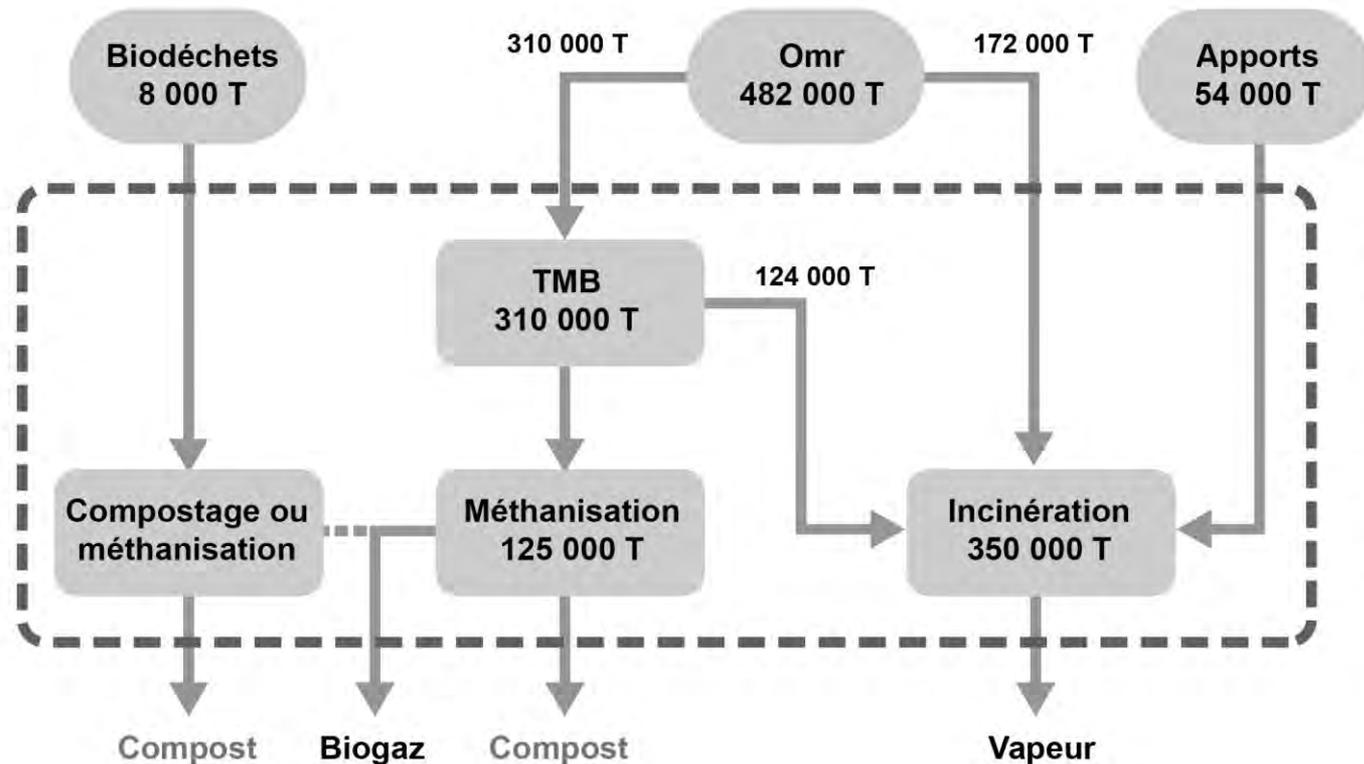
- ➔ Valoriser les déchets ménagers dans le respect de la hiérarchie européenne des modes de traitement, déclinée dans les objectifs du PREDMA
- ➔ Assurer la continuité du service public en appliquant le principe de proximité
- ➔ Mettre en œuvre un principe de réversibilité pour intégrer les futurs progrès technologiques et la réduction espérée des quantités de déchets à traiter
- ➔ Mettre en œuvre les meilleures technologies disponibles dès la mise en service et tout au long de l'exploitation

Rappel des objectifs du projet (2/2)

- ➔ Assurer une intégration architecturale et paysagère exemplaire prenant en compte les grands projets d'aménagements urbains d'Ivry-sur-Seine et de Paris
- ➔ Mettre en œuvre des moyens de transport alternatifs à la route
- ➔ Dimensionner les investissements au niveau optimal
- ➔ Obtenir un coût global de traitement maîtrisé
- ➔ Mettre en œuvre une charte de qualité environnementale, intégrant une démarche de haute qualité artistique et culturelle (HQAC)

Le projet issu du dialogue compétitif

Dimensionnement et principe de fonctionnement



Les orientations architecturales souhaitées

- ➔ **Affirmer l'identité d'une usine dans la ville**, l'usine actuelle ayant fortement marqué le paysage urbain de ce secteur d'Ivry et représentant un repère emblématique de l'histoire urbaine de la ville ;
- ➔ **Faire dialoguer l'usine avec les quartiers alentours et organiser la perception du projet** à courte et longue distance, depuis Paris comme depuis Ivry, avec la mutation urbaine en cours sur les quartiers Masséna-Bruneseau et Ivry-Port ;
- ➔ **Garantir un traitement paysager de qualité**, avec la création d'espaces publics et une place importante accordée à la végétalisation.

Les partis-pris architecturaux retenus

➔ Une usine urbaine

Une image industrielle forte en accord avec le paysage ferré et la mémoire du lieu. Une volumétrie urbaine stratifiée pour dialoguer avec les différentes échelles des quartiers alentours

➔ Une usine lisible et ouverte

Révéler la circulation des mouvements. Donner à voir l'activité de l'usine. Favoriser les percées visuelles

➔ Une architecture intégrant le phasage de l'opération

La nouvelle UVE : un îlot urbain à part entière.

Le projet issu du dialogue compétitif



vue aérienne

Le projet issu du dialogue compétitif



vue depuis la rue Victor Hugo

Le projet issu du dialogue compétitif



vue depuis le 13^{ème} arrdt de Paris

Le projet issu du dialogue compétitif



vue depuis la rue François Mitterrand

Point d'avancement et calendrier envisagé

Point d'avancement : les études réalisées et en cours

Etudes d'Avant-Projet Sommaire réalisées dans le cadre du dialogue compétitif

- Première phase :
Version initiale de l'APS remise en septembre 2012 suivie d'une analyse du Syctom et d'une étape de dialogue avec les candidats
Durée : **11 mois (avril 2012 à février 2013)**
- Seconde phase :
Version finalisée de l'APS en octobre 2014 suivi d'une série de questions/réponses avec les candidats
Durée : **13 mois (avril 2013 à mai 2014)**

Etudes d'Avant-Projet Détaillé en cours de réalisation

- Etude d'avant-projet détaillé (APD) démarré le 1^{er} septembre 2015 (durée contractuelle : 12 mois)
- Etude pour la constitution des dossiers de demande permis de construire et de demande d'autorisation d'exploiter à démarrer le 2 janvier 2016 (durée contractuelle : 7 mois)

Calendrier du projet

2016 : Procédure de qualification en Projet d'Intérêt Général (PIG)

La procédure PIG, conduite par le Préfet de département, consiste, quand un projet est reconnu d'intérêt général au vu des objectifs qu'il poursuit et de son utilité publique, à imposer aux communes concernées la prise en compte du projet, par le biais d'une mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme

Poursuite des études détaillées et engagement des études liées aux demandes d'autorisation

2017 : Instruction des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter

2018 : Démarrage des travaux de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique sur un terrain attenant à l'actuel centre, tout en maintenant en exploitation les capacités d'incinération de l'usine actuelle

2023 : Mise en service industrielle et exploitation de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique, déconstruction de l'usine d'incinération existante puis construction de la partie dédiée à la valorisation organique

2027 : Mise en service industrielle et exploitation de l'installation complète

Evolution du contexte national et local

Les orientations fixées par la Loi sur la Transition Énergétique

Les objectifs de prévention et de valorisation

- ➔ **Réduire de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par les habitants en 2020 par rapport à 2010**
- ➔ **Augmenter la valorisation matière, notamment organique des déchets non dangereux non inertes : 55% en 2020 et 65% en 2025**
- ➔ **Développer la collecte séparative des bio-déchets**

Les orientations fixées par la Loi sur la Transition Énergétique

Les orientations de gestion et de traitement :

- ➔ **Restrictions pour la création de nouvelles installations de TMB-méthanisation**
- ➔ **Incitation à la valorisation énergétique sous forme de CSR**

La Métropole du Grand Paris – La loi NOTRe

- ➔ **La reconfiguration des compétences de gestion et de planification des déchets**, avec la création d'un Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD)
- ➔ **La compétence de plein droit par la loi en matière de collecte et transfert des déchets ménagers** pour les Etablissements Publics Territoriaux (EPT)
- ➔ **La fixation dans le plan régional d'une limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux non inertes**. Cette limite s'appliquera aux nouvelles installations, lors de l'extension de capacité d'une installation existante ou lors de la modification de la nature des déchets admis dans une installation.

Evolution du contexte local

- ➔ La position de la commune d'Ivry rappelée dans deux vœux de janvier 2014 et novembre 2015

Les autres sites du Sytom:

- ➔ Les centres de tri :
 - abandon du projet de centre de Paris 12 (Bercy-Charenton)
 - construction du centre de Paris 17 (Clichy-Batignolles)
 - accroissement des capacités du centre de Romainville
- ➔ Abandon du projet de TMB-méthanisation de Romainville
- ➔ Rénovation d'Isséane
- ➔ Rénovation de Saint-Ouen
- ➔ Coopération avec les syndicats voisins
- ➔ Coopération avec le SIAAP

Les prochains rendez-vous

Les prochaines étapes

- ➔ **Comité syndical du Syctom : 17 décembre 2015**

- ➔ **Prochain rendez-vous du Comité de suivi :**
 - Janvier 2016
 - Objectifs :
 - Prendre acte des décisions du Comité syndical du 17 décembre 2015
 - Convenir d'un rythme et d'un programme d'échanges

Merci de votre attention